

Conseil Municipal du 5 avril 2022

Extrait du registre des délibérations

D – 1-6/2022

Exercice 2022

-

Autorisation de
programme (AP)
et des crédits de
paiement (CP)

-

Modification

L'an Deux mille Vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente Mars, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjointes ;

Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN.

Ont donné procuration :

Louis-Marie HARDY à Jean-Pierre EURIN

Serge GOSTIJANOVIC à Elisabeth MASSE

Julie HENNEBELLE à Michel HUYLEBROECK

Louis CRUCHET à Danielle SENECHAL

Isabelle COLNENNE à Esteban GARCIA

Hervé LESIEUX à Claude WASILKOWSKI

Déborah ANDRE à Guillaume MONCEAUX

Cyprien RICHER à Charlotte BERTHELOT

Était Absente :

Delphine MIZTAL,

Secrétaire de séance : Carmen GONZALEZ RUIZ

Rapport de Madame le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que deux Autorisations de Programme et leurs Crédits de paiement ont été instaurés au cours de l'exercice 2021

Considérant la délibération du 05 octobre 2021, modifiant le montant de l'Autorisation de Programme 2021000001,

Considérant la délibération du 1er février 2022 modifiant le montant des Crédits de Paiement des Autorisations de Programme 2021000001 et 2021000002,

Considérant que des avenants au marché de Schuman II sont nécessaires pour un montant total de 9 522.96 € TTC

Il convient donc de revoir les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement selon le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP au 01/02/2022	Montant révisé de l'AP	Mandaté 2021	CP 2022
2021000001	Restaurant satellite Schuman II	1 378 000 €	1 387 522.96 €	226 907.22 €	1 160 615.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la nouvelle programmation des autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentée dans le tableau ci-dessus
- Autoriser Madame le Maire à signer tout document

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Elisabeth MASSE